

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

---

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu ordinaire des sessions à 19h, lundi le neuvième jour de juin deux-mille-quinze, les élus étant tous présents sur le territoire de la municipalité renoncent à l'avis de 48h tel que stipulé au code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers Claude Goulet, Hugues Arguin, Renaud Gosselin.

Mme la conseillère, Diane Rancourt.

Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

MM Gino Giroux et Francis Bélanger sont à l'extérieur.

Rés. 15-119

**AUTORISATION DE SIGNATURES : APPROBATION DOCUMENTS CADASTRAUX**

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE le maire et la directrice-générale soient autorisés à signer les documents cadastraux préparés par Richard Poulin, arpenteur-géomètre portant le numéro de minute 13275 en date du 22 mai 2015.

ADOPTÉE

Rés. 15-120

**CESSION DE TERRAIN CONDITIONNELLE SCIERIE LAPOINTE & ROY**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Hugues Arguin

QUE la municipalité de Courcelles accepte de céder gratuitement à Scierie Lapointe et Roy le lot cadastré no 5 723 623 réf minute 13275 préparé par Richard Poulin, arpenteur-géomètre.

QUE cette cession soit conditionnelle à la reconstruction et à la relance de la Scierie.

QUE le maire et la directrice-générale soient autorisés à signer tout document lié au transfert de propriété.

ADOPTÉE

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Claude Goulet

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_,maire \_\_\_\_\_dir.gén./sec-trés.